

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 51

Date de convocation : 01/07/2022

Date d'affichage :

**Objet : Attribution de titres restaurants et règlement fixant les conditions d'attribution**

L'an deux mil vingt-deux, le 8 juillet à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire au Restaurant l'Ambiance à Limas sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	AVB	AURION Rémi	
	AVB	CHEVALIER Armelle	
x	AVB	DAUMAS Nathalie	EXCUSEE
x	AVB	DECEUR Patrice	X
x	AVB	FROMENT Benoît	
	AVB	LIEVRE Gaétan	
	AVB	LONGEFAY Fabrice	
x	AVB	MANDON Olivier	X
x	AVB	MATRAY Bernard	X
x	AVB	PARIOT Véronique	X
x	AVB	PERRIN Jean-Charles	X
x	AVB	REBAUD Catherine	EXCUSEE
x	AVB	ROMANET Michel	
	AVB	TACHON Gérard	X
	AVB	TROUVE Michel	
x	CCBPD	BLANCHET René	X
	CCBPD	BOUCHARD Loïc	
x	CCBPD	BOUVET Nicole	X
x	CCBPD	FLAMAND Guy	X
x	CCBPD	GHIRARDI Aurélie	X
x	CCBPD	LEBRUN Pascal	
	CCBPD	LEGLISE Gaëlle	
	CCBPD	MERCIER Hervé	
x	CCBPD	MUNDA Bruno	EXCUSE
x	CCBPD	TERRIER Pascal	EXCUSE
	CCBPD	TRONCY Thierry	
	CCDSV	BONTEMPS-HESDIN Carole	EXCUSEE
x	CCDSV	CHAUMONT Armand	
x	CCDSV	DOMPOINT Daniel	EXCUSE
x	CCDSV	FORNES Christine	X
	CCDSV	GARNIER Gilles	
x	CCDSV	LAUTIER Vincent	EXCUSE
x	CCDSV	REY Bernard	X
	CCDSV	VALLOS Frédéric	
x	MBA	COGNARD Jean-François	EXCUSE
	MBA	DARMEDRU Brigitte	EXCUSEE
x	MBA	MANTOUX Guy	X
	COR	BLEIN Bernadette	
x	COR	CHAMPALE Aymeric	
x	COR	CORGIER Vincent	
x	COR	GERBERON Alain	X

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
	COR	LAGOUTTE Jean-Robert	
x	COR	PERONNET Alain	EXCUSE
x	COR	PONTET René	X
x	COR	SALEMBIER René	X
x	COR	SONNERY Patrick	
	COR	SOTTON Martin	
	COR	SUCHET Ghislaine	EXCUSEE
x	CCPA	DE LA TEYSSONNIERE Hervé	X
x	CCPA	DOUILLET José	EXCUSE
x	CCPA	FORT Frédéric	X
	CCPA	LAROCHE Olivier	EXCUSE
x	CCPA	LOMBARD Daniel	X
x	CCPA	MONCOUTIE Lucie	X
	CCPA	PAULOIS Frédéric	X
	CCPA	PEYRICHOU Gilles	EXCUSE
	CCSB	BAGHDASSARIAN Patrick	EXCUSE
x	CCSB	BIOSA Françoise	X
x	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	X
	CCSB	DUCLOS Yvette	EXCUSEE
x	CCSB	FAYARD Daniel	X
x	CCSB	LAMURE Thierry	X
	CCSB	MIGUET Frédéric	
x	CCSB	MOREY Jean-Michel	X
x	CCSB	THEVENON René	X
x	SIRTOM	BLOT Yves	X
	SIRTOM	DEMAIZIERE Thierry	EXCUSE
x	SIRTOM	MAYA Michel	X
x	SIRTOM	PEGON Catherine	EXCUSEE
	SIRTOM	TAUPENOT Patrick	
x	SMIDOM	AGATY Guillaume	EXCUSE
	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	
	SMIDOM	BIGOT Agnès	EXCUSEE
x	SMIDOM	COTTEY Romain	EXCUSE
	SMIDOM	DAVIDIAN Philippe	X
x	SMIDOM	FERRE Paul	EXCUSE
x	SMIDOM	JACQUET Claude	
x	SMIDOM	LUX Jean-Michel	X
x	SMIDOM	VLOT Dominique	EXCUSEE

Accusé de réception en préfecture  
069-256900705-20220719-22-632-DE  
Date de réception préfecture : 20/07/2022

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'action sociale, collective ou individuelle, qui vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique du centre de gestion du Rhône,

Le Président propose au comité syndical pour les agents qui le souhaitent, de bénéficier de tickets restaurant, et de fixer la valeur faciale du ticket restaurant à 7,00 €, et d'attribuer un ticket restaurant par jour travaillé et par agent.

Les tickets restaurant sont cofinancés par la collectivité à hauteur de 60 %, et de 40 % par les agents.

Les bénéficiaires des titres restaurant sont :

- Les agents titulaires,
- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels.

#### **Les cas de non distribution et de remise des titres restaurant**

Les absences suivantes supprimeront l'attribution du titre restaurant :

- congés annuels,
- congés de maladie et d'accident du travail,
- congés de maternité / paternité,
- absences non justifiées,
- autorisations spéciales d'absence,
- grève,
- stage, congé de formation si repas pris en charge par l'organisme de formation.

**Le comité, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :**

- de mettre en place des tickets restaurant à partir du 01/10/2022,
- de fixer le nombre de tickets restaurant à un par jour travaillé et par agent,
- de fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7,00 €,
- de fixer la participation du Syndicat à 60 %,
- de choisir « Edenred » comme prestataire,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget Principal.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Transmis en Sous-Préfecture et certifié exécutoire le :

**Le secrétaire,  
Olivier MANDON**

**Le Président,  
Jean-Paul CHEMARIN**

